

Note d'unité

RDS - centre bus de Seine Rive Gauche

N° RDS NU_2022_22

| Décision du 09 mars 2022

Décision n° RDS NU_2022_22 du 09 mars 2022

portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Seine Rive Gauche à des agents du centre bus de Seine Rive Gauche site de Malakoff

Le directeur de de l'unité opérationnelle centre bus de Seine Rive Gauche,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu l'Instruction générale 435 (IG435) en vigueur, relative aux « Missions des responsables de sites de la RATP - Mise en œuvre des dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité des personnes, spécifiques aux lieux de travail » ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2020-50 (Note générale) consentie le 1er juillet 2020 au directeur du département Réseau De Surface [RDS] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° RDS 2020_14 consentie le 1er juillet 2020 au directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Seine Rive Gauche par le directeur du département RDS ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Mme Juliette GARCIA, responsable des ressources humaines, ou à
- M. Yves GUYONNET, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- M. Pascal PIJOURLET, responsable transport, ou à
- M. Guillaume CHAUMOT, responsable exploitation maintenance du site de Malakoff,
- M. Matthieu BALLAY, responsable exploitation maintenance du site de Fontenay aux Roses, ou à
- Mme Crystal LANGLOIS, responsable expérience client, innovation et développement, ou à
- M. Karim SEDDA, responsable exploitation,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle centre bus de Seine Rive Gauche site de Malakoff et relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoirs susvisée.



Article 2

De donner délégation à :

- Mme Juliette GARCIA, responsable des ressources humaines, ou à
- M. Yves GUYONNET, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- M. Pascal PIJOURLET, responsable transport, ou à
- M. Guillaume CHAUMOT, responsable exploitation maintenance, ou à
- Mme Sophie LENOIR, responsable prévention sécurité, ou à
- Mme Fatia BOUZAI-DI-TIALI, responsable qualité et environnement, ou à
- Mme Séverine GAUVRIT, responsable d'équipe ressources humaines, ou à
- M. Stéphane COURTIN, responsable jeunes agents, ou à
- Mme Crystal LANGLOIS, responsable expérience client, innovation et développement, ou à
- M. Karim SEDDA, responsable exploitation, ou à
- M. Matthieu BALLAY, responsable exploitation maintenance,

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle centre bus de Seine Rive Gauche site de Malakoff.

Article 3

De donner délégation à M. Stéphane HUREL, gestionnaire du site de Malakoff, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle centre bus de Seine Rive Gauche site de Malakoff :

- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre, par la RATP en tant qu'entreprise utilisatrice, des prescriptions définies par les articles R.4511-1 à R.4515-11 du code du travail et applicables aux interventions d'une ou plusieurs entreprises extérieures sur un site de la RATP pour les besoins d'une opération réalisée dans le cadre de l'activité de l'unité opérationnelle centre bus de Seine Rive Gauche, quelle que soit sa nature, pour laquelle RDS est donneur d'ordre au sens de l'IG435. Ces actes sont notamment les procès-verbaux des inspections communes préalables et les plans de prévention.
- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des prescriptions définies par les articles R.4532-1 et suivants du code du travail et incombant à la RATP en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de la coordination lors des opérations de bâtiment et de génie civil. Ces actes sont notamment les lettres de mission désignant les coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane HUREL, gestionnaire du site de Malakoff, de donner délégation à :

- M. Guillaume CHAUMOT, responsable exploitation maintenance, ou à
- M. Matthieu BALLAY, responsable exploitation maintenance, ou à



- M. Alain LAIRY, gestionnaire du site de Fontenay-aux-Roses, ou à
- Mme Sophie LENOIR, responsable prévention sécurité,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 3 de la présente décision.

Article 5

De donner délégation à M. Stéphane HUREL, gestionnaire du site de Malakoff, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle centre bus de Seine Rive Gauche site de Malakoff :

- 2.1. – L'établissement et la signature des permis feu,
- 2.2. – La signature des bordereaux de suivi de déchets industriels,
- 2.3 – La signature des bordereaux de suivi de déchets infectieux.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane HUREL, gestionnaire du site de Malakoff, de donner délégation à :

- M. Guillaume CHAUMOT, responsable exploitation maintenance, ou à
- M. Vincent LAURENT, responsable d'atelier, ou à
- M. Florent SOULARUE, technicien supérieur, ou à
- M. Bruno DESHAYES, responsable d'équipe, ou à
- M. Brice DORGE, responsable d'équipe, ou à
- M. Thomas CABROLIER, responsable d'équipe,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 5 de la présente décision.

Article 7

De donner délégation à M. Guillaume CHAUMOT, responsable exploitation maintenance, ou à, à l'effet de signer, en son nom, les cartons d'habilitations pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle centre bus de Seine Rive Gauche site de Malakoff.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CHAUMOT, responsable exploitation maintenance, ou à, de donner délégation à :

- M. Vincent LAURENT, responsable d'Atelier, ou à
- M. Stéphane HUREL, gestionnaire de site, ou à
- M. Florent SOULARUE, technicien supérieur,



à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 7 de la présente décision.

Article 9

La présente décision annule et remplace la note d'unité n° RDS NU_2021_48 en date du 22 novembre 2021.

Article 10

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Malakoff, le 09 mars 2022

Olivier TRABUC

Le directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Seine Rive Gauche